» Déclarons avec empressement, que nous improuvons et désavouons toutes les voies de fait et outrages qu'une effervescence subite a pu produire et qui ont été dirigés contre certains professeurs auxquels nous offrons collectivement l'expression de nos regrets. Nous déclarons, au surplus, qu'il n'a jamais été dans notre intention et qu'il n'est nullement dans nos principes (ainsi que notre conduite jusqu'à ce fâcheux événement l'a prouvé), de nous constituer en opposition aux ordres et réglemens *légalement* émanés du sénat académique, sauf à porter nos respectueuses représentations à l'autorité supérieure. Nous désirons que cette profession sincère satisfasse à ceux de nos professeurs qui ont eu à se plaindre de quelques écarts irréfléchis, et soit pour le gouvernement un témoignage du bon esprit qui nous anime. »

Liége, le 22 février 1827. (*Suivent les signatures.*)

On s'attend à voir une grande modification dans ce réglement supplémentaire. Les cours sont toujours interrompus. Le décret du ministre n'a pas été affiché. Deux cents étudians s'étaient fait rayer du tableau des élèves de l'université; c'est probablement cette désertion qui aura engagé les professeurs à suspendre la promulgation de l'arrêté.

Nous voyons avec satisfaction que cette affaire a eu l'issue que chacun désirait, et sur laquelle le bon esprit des étudians permettait de compter. Ceux-ci ont jugé avec raison que la mesure qu'ils viennent de prendre est plus utile à leur cause qu'une opposition qui indisposerait avec raison l'autorité contre eux; et que le meilleur moyen d'obtenir du souverain la justice qu'ils réclament, c'est de l'attendre et non de la provoquer. (*Indépend^t*)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 3 mars.

Dans la nuit du 1^er^ au 2 de ce mois, la violence des eaux a enlevé la digue du moulin du sieur Kemp, sis au bas du village de Steinsel. Ce malheureux événement fait un tort irréparable à ce cultivateur chargé d'une famille de onze enfans. On évalue le dommage à 3,000 florins.

— La débacle des glaces de la Moselle s'est opérée dans la nuit du 28 février au 1^er^ de ce mois; la crue des eaux n'a pas été aussi forte qu'on l'avait craint; elles n'ont dépassé, nulle part, les quais de hallage.

— Le 12 février d^r^., vers 10 heures du soir, le nommé Jean Zoller, domestique à Grentzingen, s'est noyé en voulant passer l'Alzette sur un endroit qui n'était pas suffisamment gelé. En vain son frère et deux de ses neveux qui se trouvaient sur le bord de la rivière lui ont crié de se diriger vers un point plus élevé, il a continué et la glace s'est brisée sous ses pieds sans qu'il ait été possible de lui porter le moindre secours.

— Le 26 du mois passé, est arrivé en cette ville, M. le baron de Pouilly de Mensdorff, général au service d'Autriche, commandant de la forteresse de Mayence. On dit que son séjour ici sera de quelque durée, attendu que sa mission aurait pour objet le réglement de divers intérêts concernant la forteresse fédérative de Luxembourg.

— Lundi, 12 mars, il sera procédé dans l'hôtel du Gouvernement à Luxembourg, à la *réadjudication*, en deux lots des ouvrages en maçonnerie, terrassemens ou empierremens pour la construction de deux ponts en fer coulé, sur les rivières d'Ourthe et de Sûre, près d'Ortheuville et de Martelange.

Cette *réadjudication* se fera par soumission et au rabais.

— L'article intitulé *Carnaval de Rome*, inséré dans le dernier numéro de ce Journal, est extrait d'un ouvrage ayant pour titre, *Rome en 1814*, *par Guinan Laureins*.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.

Mettloch-sur-Sarre, le 20 février 1827.

Au Rédacteur du Journal de Luxembourg,

Monsieur,

Ermite pour le moins autant que votre personnage de Mansfeld, je n'apprends ce qui se passe chez nous qu'en lisant les journaux étrangers; jugez de ma satisfaction en voyant dans votre feuille du 10 février, que nous apprendrions, dans le journal de Luxembourg, les faits et gestes de nos députés à Dusseldorf. Je félicite vos abonnés prussiens de l'excellente idée de votre condisciple, que je me permettrai cependant de tancer vertement, en qualité de compatriote et même de voisin; car je me crois chez moi à Sarrebruck, à Sarrelouis, comme à Sarrebourg. Pourquoi ne commence-t-il pas par dire, pour rendre justice à tout le monde, que les élections ont été parfaitement libres, qu'elles n'ont pas été le moins du monde influencées par le gouvernement (1); vous, qui êtes si fier de votre *compatriote*, n'avez pas toujours pu dire de même; il est vrai qu'alors vous n'aviez pas encore fait connaissance! Pourquoi votre condisciple ne dit-il pas, à l'éloge de notre gouvernement, qu'à l'assemblée des états a régné la plus grande liberté: des paysans, dans la stricte acception du mot, ont été encouragés à dire leur pensée entière. J'ai même ouï dire que quelqu'un ayant oublié qu'il était député et non landrath, a eu sur les doigts. Il est vrai que nous n'avons pas de journaliste ni de sténographe, mais il est assez généralement reconnu que le public ne doit pas se mêler de ses affaires; car vous, qui vous croyez cent piques au-dessus de nous, savez-vous ce qu'on dit, à vos états provinciaux? D'ailleurs, qui sait ce qui arrivera lorsque nous aurons fait plus ample connaissance?

Un second reproche que je fais à mon compatriote, c'est d'insulter gratuitement (2) un des députés, que je ne cherche pas à connaître, mais dont l'initiale est un *H.* S'il l'avait nommé, il aurait pu se justifier lui-même. Dans le moment actuel, où nous voyons tant de choses aller à reculons chez nos voisins, il est extrêmement important de ne pas faire naître l'opinion que nous aussi nous allons prendre la marche rétrograde; des esprits rétrécis pourraient croire qu'en accordant à nos gentilshommes leurs anciens titres, notre roi pense leur accorder, plus tard, d'autres priviléges que celui d'alonger leur nom. Celui d'entre nous qui, étant connu pour avoir du talent et de l'esprit, renierait le nom de son père, confirmerait l'absurde supposition dont je parle. Quoi! se demanderait-on, veut-on rétablir la féodalité? les nobles auront-ils le pas sur nous pour les emplois civils, pour les grades militaires? veut-on, en recréant une caste, créer un nouvel esprit de corps? Et nous savons les beaux fruits que porte l'esprit de corps jusqu'à Luxembourg! Je dis que celui qui contribuerait à propager une pareille calomnie commettrait un crime de lèse-majesté. Cependant celui qui se ferait ennoblir (pardonnez-moi l'expression), s'il ne croit pas être avantagé par le gouvernement, espère donc acquérir plus de considération publique; dans ce cas, il calomniera ses compatriotes.

Nous, aussi bien que ceux qui nous gouvernent, avons acquis assez d'expérience pour apprécier les hommes comme on devrait apprécier les choses, d'après leur utilité; celui qui, par son travail, procure l'aisance à ceux qui l'entourent, nous semble un homme utile à ses concitoyens; celui qui, sans s'appauvrir, verse tous les ans quelques écus de plus dans le trésor public, nous semble un homme utile à l'état; celui qui a de la fortune et en fait un bon usage; celui qui pense bien et dit ce qu'il pense, celui-là est fier de la considération acquise, et ne la compromet pas en courant après les hochets de la vanité. Nous ne prisons ni ne méprisons quelqu'un, parce que ses ancêtres ont reçu des titres pour des services vrais ou supposés; nous n'avons garde d'entrer dans des discussions sur l'avantage de l'aristocratie; sur la nécessité d'une chambre haute, etc. Nous nous contentons, dans notre simplicité, à Sarrebruck, Sarrelouis et Sarrebourg, de regarder à l'entour de nous, et croyons bonnement qu'un fabricant qui s'enrichit est plus utile à l'état que trois gentilshommes qui se ruinent; nous croyons que les meilleurs soutiens du trône sont les écus et les baïonnettes; or, c'est nous, au moins dans notre pays, qui fournissons l'un et l'autre. Le travail seul produit la richesse; sans travail tout est misère pour les individus, tout est calamité pour les états! Donc, ceux qui sanctifient le désœuvrement, comme ceux qui l'honorent, sont les ennemis nés de toute civilisation, ce sont les fauteurs de toutes les révolutions présentes, passées et à venir.

Nous avons, tout comme chez vous, les contributions foncières aussi fortes que possible; mais ce que vous aurez de la peine à croire, vous qui n'êtes pas mal écorchés, c'est que nous

1) Notre condisciple sera charmé de l'approbation que M^r^ B. veut bien accorder au fond de sa lettre, mais il nous semble qu'il se montre trop exigeant en lui adressant le reproche de n'avoir pas rendu compte des élections. Les bornes d'un journal ne comportent pas des relations plus étendues que celles qu'il a données, et en saisissant quelques traits destinés à peindre l'esprit d'une assemblée d'état, il n'a pu entrer dans ses intentions de faire *un compte rendu* de toute son organisation.

2) Halte-là, M^r^ B.! Votre second reproche envenime les choses, et notre condisciple le repoussera de toute la force de ses poumons. Relisez sa lettre et si vous y découvrez l'intention d'insulter qui que ce soit, abstenez-vous de parler d'intérêts publics, car loin de les servir, vous leur nuiriez.